

République Française

Département de l'Oise

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°111/2018

Séance du 25 Septembre 2018

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
56	42	47

L'an deux mille dix huit, le 25 Septembre 2018 à 19h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle polyvalente de Valdampierre sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de Convocation
10 septembre 2018

Présents :

AMBLAINVILLE

Messieurs VASQUEZ  
HABERKORN  
Madame RIGOLLET-  
LEROY

Date d’Affichage
10. septembre 2018

ANDEVILLE

Monsieur MOREL Jean-  
Charles

## Objet de la Délibération

**LANCEMENT  
D'UNE PROCÉDURE  
DE DÉCLARATION DE  
PROJET POUR LA  
CRÉATION D'UN SITE  
D'ACTIVITÉ PAR  
L'ENTREPRISE COBAT  
VALANT MISE EN  
COMPATIBILITÉ DU  
SCHÉMA DE  
COHÉRENCE  
TERRITORIALE**

BEAUMONT LES NONAINS

Messieurs MASURIER  
BEAUVISAGE (suppléant)

BORNEL

Messieurs TOSCANI-  
MAYOT-PIGEON-  
Mesdames LE CORRE-  
CAMPAGNARO

CHAVENCON

Messieurs TANKERE-  
CARTAYRADE (suppléant)

CORBEIL CERF

Messieurs CHEVALLIER-  
SOENEN(suppléant)

ESCHES

Monsieur VANHOUTTE

FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL

Monsieur GOUSPY  
Madame VIGNOLI  
(suppléant)

HENONVILLE

Monsieur LE MAREC  
Madame LUSSON

IVRY LE TEMPLE

Monsieur JANTOLEK  
Madame HERMAN  
(suppléant)

LA DRENNE	Messieurs CHORIER- DELAVILLE- DE KONINCK Maurice
LA NEUVILLE GARNIER	Monsieur DE MICHELIS(suppléant)
LORMAISON	Monsieur LAGNY Madame KOWALSKI
MERU	Mesdames RAVIER- LEDARD-DAHMOUN- -HERBOMEZ-HAUTOT- DESCHEPPER Messieurs LIPPENS-DE LEON-CHAMPENOIS- PELZER-KIESSAMESSO- MOKHTARI
NEUVILLE BOSC	Madame LEROY.
POUILLY	Monsieur CAUCHIES
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	Monsieur LETELLIER Madame FOURNIER
VALDAMPIERRE	Monsieur VANDENABEELE Madame BLED
VILLOTTRAN	Monsieur LOGEAY Philippe

Absents excusés :

Messieurs DE KONINCK Hervé-MARANDET -TELLIER-  
Mesdames CONTY-DAOUD-ROCH-CHAPELOUX-ATES-LE  
GUEIN

Pouvoirs :

Monsieur SWOB Marcel à Madame RAVIER Nathalie  
Monsieur BOUILLANT Didier à Madame LEROY Annie  
Monsieur NEVEU Christian à Monsieur JANTOLEK Michel

Madame LEBLANC Frédérique à Monsieur LIPPENS Gérard  
Madame OEUVRARD Lydia à Monsieur VASQUEZ Jöel

Monsieur Masurier François est désigné secrétaire de séance.

**Soit 47 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.**

**OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR LA CREATION D'UN SITE D'ACTIVITE PAR L'ENTREPRISE COBAT VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

La/le Maire expose

L'entreprise COBAT CONSTRUCTION, implantée sur la Zone d'Activité de la commune de Méru depuis 2009, est particulièrement active dans le domaine de la construction. Du fait de sa croissance continue, le site de l'entreprise est désormais arrivé à saturation et ne permet plus de répondre aux besoins générés par son activité.

L'entreprise souhaite s'implanter sur un site beaucoup plus important afin de lancer de nouvelles activités de production comprenant notamment la création d'une unité de production de plaques de béton et découpe de ferraille pour béton armé.

Du fait de l'absence de disponibilité foncière suffisante dans les zones d'activités existantes sur la territoire des Sablons, l'entreprise envisage l'aménagement d'un terrain de 22,5 hectares bordé par l'A16 situé sur les communes de Méru et Amblainville, et principalement classé à ce jour en zone agricole par le PLU des deux communes.

Le site aura pour vocation d'accueillir le nouveau siège de l'entreprise ainsi que l'ensemble des activités industrielles connexes de l'activité principale du groupe.

Aux termes de l'article L153-54 du Code de l'urbanisme, lorsque la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, de construction ou d'opération d'aménagement, présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, nécessite une mise en compatibilité d'un Schéma de Cohérence Territoriale, ce projet peut faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le

et publication ou  
notification  
du

La procédure de mise en compatibilité a pour objectif de faire évoluer le Schéma de Cohérence Territoriale, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet qui aboutira à la création de nombreux emplois et au maintien d'une entreprise locale dynamique sur le territoire de la Communauté de communes des Sablons. Le groupe qui emploie aujourd'hui 120 personnes prévoit, à l'échéance de 10 ans, la création de plus de 250 emplois.

La procédure de déclaration de projet se déroulera de la manière suivante :

- Réalisation du dossier de déclaration de projet à l'aide des études réalisées par l'entreprise et validé par un bureau d'études (justification de l'opportunité du terrain d'implantation, de l'intérêt général et des dispositions pour assurer la mise en compatibilité du SCoT).
- Réunion d'examen conjoint des dispositions proposées pour la mise en compatibilité du SCoT par les Personnes Publiques Associées.
- Phase d'enquête publique dont l'organisation sera définie en accord avec le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif
- Modification éventuelle du projet après la phase d'enquête publique
- Adoption de la Déclaration de Projet par le conseil communautaire et approbation de la mise en compatibilité du SCoT
- Transmission de la délibération au Préfet et réalisation des mesures de publicité.
- Mise à disposition de la déclaration de projet au public au siège de la CCS.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le

et publication ou  
notification  
du

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'environnement,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-54 à L153-59, L300-6, R104-9, R153-14 et suivants,  
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé 20 mars 2014,  
Vu la délibération en date du 16 novembre 2017 prononçant la révision du SCoT,

Considérant l'intérêt général que présente le projet de construction d'un nouveau site répondant aux besoins de l'entreprise COBAT dans la mesure où il permet le maintien de l'entreprise sur le territoire ainsi que la création d'emplois par le développement de nouvelles activités de production,

Considérant que la Communauté de Communes des Sablons est en cours de révision du Schéma de Cohérence Territorial et recense notamment le projet de l'entreprise COBAT dans le cadre de la consommation foncière autorisée pour les projets de Développement Economique,

Considérant la nécessité d'établir une déclaration de projet pour rendre le SCoT compatible avec le projet de l'entreprise,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du SCoT dans le cadre énoncé ci-dessus et à signer toutes les pièces y afférant.,
- DE DESIGNER un bureau d'études pour assister la commune dans le montage du dossier de déclaration préalable et assurer le bon déroulement de la procédure,
- INFORME que les crédits destinés au financement des dépenses relatives à cette procédure seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

Conformément au code de l'urbanisme, la délibération sera transmise au préfet et notifiée aux Personnes Publiques Associées. Les formalités d'affichages et de publicité requises par le Code de l'Urbanisme seront effectuées.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 2 OCT 2018

et publication ou  
notification  
du 2 OCT 2018

Fait et délibéré,  
les jours, mois et ans sus-dits,

Le Président,  
ALAIN LETELLIER

SIEGE  
VILLENEUVE  
LES SABLONS  
(OISE)

Le Président,  
ALAIN LETELLIER

**SLO**

Tiers de télétransmission multiprotocole



● HELIOS : comptabilité publique

● ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS**

**Utilisateur : comptaccsablons comptaccsablons**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DELIB2018111
Date de la décision:	2018-09-25 00:00:00+02
Objet:	Délibération n° 111-2018 - lancement d'un procédure de déclaration de projet - COBAT
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique:	060-246000582-20180925-DELIB2018111-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
060-246000582-20180925-DELIB2018111-DE-1-1_0.xml	text/xml	4278
nom de original:		
delib 111-2018.pdf	application/pdf	233833
nom de métier:		
99_DE-060-246000582-20180925-DELIB2018111-DE-1-1_1.p df	application/pdf	233833

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2018 à 11h54min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2018 à 11h54min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2018 à 11h54min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2018 à 11h55min38s	Reçu par le MI le 2018-10-02